



Trimestriel du syndicat National Unitaire de l'enseignement Professionnel Section Académie de Limoges

24 bis, rue de Nexon 87000 LIMOGES Mel: sa.limoges@snuep.fr Site internet: <http://limoges.snuep.fr/> Twitter: @SnuepLimousin

SOMMAIRE

- Page 1 : Edito - Marie-Thérèse Bodo
- Page 2 : Lycées professionnels : Mobilisons-nous ! Céline Droal
- Page 3 : Pour se défendre : stage
- Page 4 : Vade-mecum : non-titulaires - Céline Droal
- Page 5 : Élections professionnelles - Christophe Tristan
- Page 6 : Adhérer au SNUEP-FSU
- Page 7 : Bulletin d'adhésion
- Page 8 : Le Snuep-FSU dans l'académie

Retraites, salaires, avenir des LP, la coupe est pleine !

Après les années difficiles dues au COVID, la guerre en Ukraine, les inquiétudes face au changement climatique, on aurait pu espérer du gouvernement et du Président Macron une réflexion et des propositions à la hauteur des enjeux pour l'avenir des plus anciens comme des plus jeunes.

Mais Emmanuel Macron reste figé dans ses certitudes, incapable d'imaginer une société dans laquelle le partage des richesses ne se ferait pas au seul profit des plus riches. « Fin de l'abondance », mais plutôt pour ceux qui ne la connaissent pas, le maximum d'effort est demandé à ceux qui se serrent déjà la ceinture.

Que ce soit pour la retraite, le chômage ou les salaires, ce sont d'abord les assistés du CAC 40 qui vont profiter des mesures défendues par le gouvernement. Dans le conflit actuel, certains médias et le gouvernement tentent de faire passer les salariés pour des privilégiés alors que "le salaire du PDG de Total a bondi de 3,9 à 5,9 millions d'euros au printemps dernier" ! (source CAPITAL).

De la même façon, la promotion du gouvernement pour l'apprentissage est un déni de la réalité comme le montre le rapport de la Cour des Comptes.

Pour l'avenir des lycées professionnels, peu importe que la réforme Blanquer vienne tout juste d'être mise en application avec les dégâts qu'elle entraîne, M. Macron a annoncé une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement dans la voie professionnelle, entre autres :

- Les volumes disciplinaires dédiés aux enseignements généraux seraient décidés localement. Les élèves n'auraient donc plus les mêmes droits pour préparer leurs examens et obtenir un diplôme national. C'est une véritable remise en cause d'un des piliers de l'école

- L'augmentation des stages, impliquerait inéluctablement moins de présence des élèves dans nos établissements. (Voir page 2 pour plus de précisions)

Les élèves seront privés aussi bien des outils intellectuels qui leur permettent d'appréhender le monde, d'analyser les informations et de devenir des citoyens lucides que d'une formation professionnelle réellement qualifiante.

Pour réussir à faire entendre notre voix, nous devons montrer l'importance de cette régression. Les médias et les parents d'élèves sont prompts à se mobiliser lorsque les réformes concernent le lycée général. Mais nous avons et c'est notre fierté, la charge d'élèves issus majoritairement des milieux populaires. Ces jeunes qui constituent un tiers des élèves de 3ème ne doivent pas être laissés pour compte. Nous devons interpeller l'ensemble des citoyens pour qu'ils comprennent que l'école ne doit pas être à deux vitesses.

Face à cette attaque, l'ensemble des syndicats de l'enseignement professionnel a répondu présent à l'appel du SNUEP-FSU. L'intersyndicale, consciente du danger appelle à construire une mobilisation forte.

**Un premier temps : la grève du 18 octobre.
retrouvons-nous devant le rectorat à partir de 10h30
Avec le SNUEP-FSU, construisons ce combat,
qui est celui de nos postes,
mais aussi celui des valeurs que nous défendons.**

Lycées professionnels : Mobilisons-nous !

Le programme d'Emmanuel Macron lors des dernières élections présidentielles annonçait la couleur pour les LP avec le doublement des périodes de stage, la poursuite des aides de l'Etat aux entreprises pour embaucher des apprentis, et l'objectif de faciliter de plus en plus tôt le passage du statut de lycéen professionnel à celui d'apprenti, grâce à la mixité des publics du LP.

En Juillet 2022, avec la nomination de Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, les LP ont été placés sous la double tutelle de l'Education Nationale et du Ministère du travail.

Le 13 septembre, Emmanuel Macron, en déplacement dans un lycée professionnel hôtelier de Vendée, a fait quelques annonces.

- Augmentation de l'autonomie pour les chefs d'établissement afin que ceux-ci adaptent localement les grilles horaires des disciplines en fonction de ce qui sera jugé "fondamental". Ce sera la fin des diplômes nationaux.
- Rémunération des stages de LP en terminale, financée par l'État pour pallier le manque de main-d'œuvre dans les secteurs sous tension.
- Les sections ne permettant pas une insertion professionnelle rapide dans un bassin local pourront être fermées.
- M Macron annonce en même temps le doublement des périodes de stage et un renforcement du français et des mathématiques, laissant au chef d'établissement le soin de concilier dans son établissement ces injonctions paradoxales.

Le SNUEP-FSU dénonce cette vision de nos jeunes uniquement restreinte à leur employabilité immédiate. Les jeunes de LP ont le droit à une vraie formation qualifiante, à la poursuite d'études et à l'accès à des diplômes permettant d'évoluer dans leur carrière. Leur avenir ne peut pas être décidé seulement en fonction du bassin d'emploi où le hasard les a fait naître.

Céline Droal

Si le LP reste encore – en partie, et pour combien de temps ? – sous l'égide de l'Education Nationale, on comprend que la politique menée est celle du désengagement de l'Etat.

Suivant leur région d'origine, les élèves des lycées professionnels publics se verront proposés des contenus de formations différents, décidés grâce à une « concertation locale » avec les entreprises.

Pour mener plus facilement à terme cette politique, M. Macron et Mme Grandjean ont des éléments de langage bien rodés. Ces réformes sont bien sûr dans l'intérêt des jeunes. Et pour le prouver, leurs leitmotivs sont l'insertion professionnelle et le taux de décrochage, qui seraient meilleurs en apprentissage qu'au LP. Et de nous matraquer de chiffres, souvent faux ou partiels.

Mme Grandjean a ainsi déclaré dans « Challenges » qu'un lycéen professionnel sur trois obtenait le diplôme du bac pro. Or il s'agit de deux sur trois, soit 66 % contre 40 % en apprentissage. Quant au CAP, 75 % des élèves l'obtiennent contre 60 % des apprentis. De plus les taux de réussite en apprentissage ne tiennent pas compte du taux de rupture des contrats qui est d'environ 30 %. Même Madame Grandjean reconnaît ce taux de rupture élevé et le fait que « les employeurs sont parfois à l'initiative de ruptures de contrat d'apprentissage, y compris pour favoriser une embauche avant l'obtention du diplôme » ...

Pour se défendre : participer aux stages syndicaux

Cher-e collègue, cette année, face aux difficultés de chaque jour, il est important de construire ensemble une réponse collective et de connaître nos statuts et nos droits. C'est pourquoi, le SNUEP-FSU de l'académie de Limoges vous propose un premier stage :

MIEUX VIVRE SON QUOTIDIEN, CONNAITRE SES DROITS

le jeudi 24 novembre de 9 h à 16 h 30

à la SEP du lycée Simone VEIL à BRIVE

Les stages sont ouverts à tous les personnels de l'académie, syndiqués et non-syndiqués. Ils vous permettent d'être informé de vos droits afin de pouvoir se défendre et agir collectivement contre des décisions autoritaires. Ils permettent aussi de rencontrer d'autres collègues, de partager des expériences vécues, de confronter des situations...

C'est pourquoi il est important de participer à ces stages.

Tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'état ont droit à un congé maximum de 12 jours par année scolaire pour formation syndicale avec versement intégral du salaire.

La demande doit être déposée par chaque collègue auprès du supérieur hiérarchique au plus tard un mois avant la date du stage soit au plus tard le 24 octobre

.Le SNUEP-FSU rembourse le repas et le trajet (co-voiturage) pour les adhérents.

Pour se défendre : participer à la manifestation du 18 octobre Rassemblement devant le rectorat à 10 h 30 en tenue professionnelle

À l'initiative du SNUEP-FSU, les organisations syndicales représentées au comité technique, FSU, UNSA, FO, ont décidé le boycott du CT du 12 octobre.

Point sur la rentrée

Si certains lycées avaient bien tous les collègues à la rentrée, plusieurs se sont retrouvés avec des collègues absents non remplacés. Les tentatives de recrutement sont parfois ubuesques et certaines classes se retrouvent avec deux enseignants voire trois pour une même matière.

La nomination des TZR a été « faite au fil de l'eau » comme l'a indiqué le rectorat. Les affectations extrêmement tardives, 22 juillet, n'ont pas permis aux collègues de prendre contact avec les établissements. La rentrée a donc été source de difficultés pour l'ensemble des équipes. Le travail de préparation serein de co-intervention et de chef d'œuvre n'était pas possible, pas plus que la prise en compte des impératifs familiaux pour les emplois du temps.

L'absence de transparence pour les nominations a été fortement ressentie.

Le SNUEP-FSU est intervenu pour l'amélioration de situations signalées par les collègues.

Le SNUEP-FSU a dénoncé la gestion désastreuse de ces affectations auprès de la rectrice lors de l'audience du 4 octobre. Les personnels du rectorat ne peuvent être tenus responsables de ces problèmes, conséquences de la fin des CAPA qui a entraîné manque de transparence, désorganisation et absence de dialogue avec les représentants syndicaux.

**Bulletin
trimestriel du
SNUEP-FSU
Section
Académie de
Limoges
CPPAP : 1022 S
06224. Dépôt
légal : à
parution
Directrice de
publication :
M.T. BODO**

Vade-mecum à l'usage des non-titulaires

Toute embauche donne lieu à l'établissement d'un contrat de travail. Il doit être conclu au plus tard dans un délai de 5 jours. Quand vous prenez votre poste dans l'établissement, signez le PV d'installation qui va déclencher le paiement de votre salaire.

Les agent·es en CDI sont promu·es tous les 3 ans à condition d'être en position d'activité à la date de la promotion.

Les agent·es en CDD sont promu·es à la date à laquelle ils/elles ont atteint une durée cumulée de 3 ans dans l'académie.

Au terme de votre contrat, vous devez récupérer, dans les plus brefs délais, votre attestation de fin de contrat auprès de la DPE2 afin de pouvoir vous inscrire au Pôle Emploi et toucher les indemnités chômage (ARE).

Les fins de contrat sont signifiées par un courrier du rectorat.

Les avis des chef·fes d'établissement sur la façon de servir des agent·es sont rédigés entre avril et mai. En cas d'avis défavorable, l'entretien avec le/la chef·fe d'établissement est obligatoire. Faites-vous accompagner par des collègues pour contester ce qui vous est reproché et demandez à ce que l'avis et l'appréciation soient modifiés. En cas de maintien de l'avis négatif, signez le document et joignez le, dans les jours suivants à un courrier de contestation par voie hiérarchique à la DPE2. Un avis défavorable équivaut le plus souvent à un non-renouvellement du contrat pour l'année scolaire suivante, et donc à un licenciement.

Les délais pour faire appel des décisions administratives sont très courts. Toute suspension de service doit être confirmée par un arrêté officiel du rectorat et ne relève donc pas de la seule décision du/de la chef·fe d'établissement. N'abandonnez pas votre poste sans un document écrit et signé par le/la chef·fe d'établissement

Mis à part le cas de démission qui vous fait perdre vos droits au chômage, vous pouvez bénéficier de l'ARE (Aide au Retour à l'Emploi) lorsque vous n'êtes plus sous contrat. La procédure d'ouverture des droits au chômage doit se faire au lendemain de la fin du contrat en s'inscrivant auprès de Pôle Emploi. Pour vous inscrire, vous devez disposer de l'attestation employeur de fin d'activité.

Même s'il constitue une avancée, le CDI n'est en rien une titularisation ni la garantie de conserver une affectation définitive. Il n'empêche pas non plus les licenciements (insuffisance professionnelle, fluctuation des besoins en remplacements...).

Les contractuel·les ont les mêmes droits syndicaux que les titulaires : droit de grève et droit à autorisations d'absence et à congés pour formation syndicale.

Les contractuel·les disposent des mêmes droits à la formation professionnelle et continue que les titulaires.

Le décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020 institue pour les contrats en CDD (durée inférieure ou égale à 1 an) conclus à compter du 01/01/2021, une indemnité de fin de contrat. Le montant de cette prime de précarité équivaut à 10 % de la rémunération brute globale perçue au titre de l'ensemble du contrat et de ses renouvellements. Elle est versée au plus tard 1 mois après le terme du contrat.

Titulaires et contractuel·les sont soumis·es, tout au long de leur carrière, à des inspections pédagogiques par des IEN des disciplines de recrutement.

Une mauvaise inspection peut donner lieu à des suspensions immédiates, voire à des fins de contrat en cas d'avis défavorable.

Le passage en CDI est possible après 6 années consécutives (2190 jours), sans interruption de plus de 4 mois entre les contrats. Les services accomplis à temps partiel ou incomplet pour une quotité supérieure ou égale à 50% sont assimilés à des services à temps complet ; en dessous de 50% ils sont comptabilisés aux trois quarts du temps complet. Le passage en CDI est de droit à compter du 2191e jour couvert par un contrat.

Depuis le 1er septembre 2017, les collègues en CDI bénéficient de la garantie d'une rémunération à 100% quelle que soit leur quotité d'affectation.

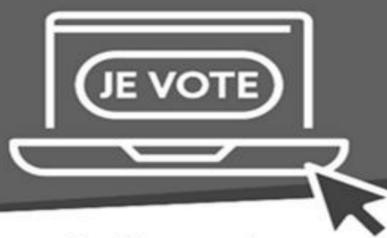


ENGAGÉ·ES POUR
+ DE SOLIDARITÉ

Contactez le SNUEP-FSU pour toute information supplémentaire.

Inscrivez-vous aux stages syndicaux et, bien sûr, syndiquez-vous !

U.
F.S.U.



Du 1^{er} au 8 décembre,
▶ FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀
avec les syndicats de la FSU

SNUEP
F.S.U.

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

ACADEMIE DE LIMOGES
DES ÉLU-ES POUR VOUS
DÉFENDRE
DANS TOUTES LES
INSTANCES !

Pour la défense des LP, je vote FSU



Pour les CAP, 2 votes :

- 1 pour la CAPN (Nationale)
- 1 pour la CAPA (Académique)

Pour les CSA, 2 votes :

- 1 pour la CSA N (Nationale)
- 1 pour la CSA A (Académique)

- En CAPA : le SNUEP-FSU vous conseille et vous défend pour votre mutation, votre avancement... ;
- EN CSA (Comité Social d'Administration) Dotations aux services, aux écoles et aux établissements, gestion et répartition des moyens et des postes, plans de formation continue, carte des spécialités et des formations professionnels, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes...;
- En FS-SSCT (anciennement CHSCT) : départemental et académique pour l'amélioration des conditions de travail, la prévention des risques physiques et psychosociaux ;
- Le conseil médical départemental pour vous défendre en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle ;
- Vous informer, vous défendre, et vous accompagner dans toutes vos démarches.

Parce que tous les militant.es et responsables du SNUEP-FSU sont en responsabilité devant des élèves, et vivent chaque jour les difficultés du terrain, ils/elles sont les plus à même de vous comprendre et vous défendre.

Tous les responsables du SNUEP-FSU militent par conviction, et sont porteurs d'un projet social qui permet l'émancipation des jeunes, leur insertion dans le domaine professionnel et dans leur vie citoyenne.

Parce que vous portez avec nous les valeurs de laïcité, d'égalité et de fraternité, parce que vous aimez votre métier et souhaitez qu'on le défende, parce que vous voulez être respecté dans vos fonctions et votre statut.

VALORISER L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC ET LAÏQUE, UNE EXIGENCE SOCIALE ! RASSEMBLÉ-ES AVEC LE SNUEP-FSU !



Contre

- La déprofessionnalisation du bac pro ;
- le développement de l'apprentissage et toutes formes de mixages (public, parcours, durée de formation ;
- Augmentation du nombre de semaines de stage pour la terminale BAC ;
- les injonctions autoritaires et délétères de la hiérarchie ;
- la privatisation de l'Enseignement professionnel public et l'externalisation des formations ;
- le mépris du gouvernement envers les PLP et la précarité ;



Pour

- Des contenus d'enseignement revalorisés ;
- Des grilles horaires hebdomadaires pour toutes les disciplines et davantage de dédoublements ;
- L'augmentation de la durée de formation en BAC pro et CAP.
- Une vraie médecine du travail ;
- Une vraie revalorisation des salaires ;
- Des conditions de travail respectueuses des personnels et de leur liberté pédagogique ;
- le maintien du statut de fonctionnaire.

U.
F.S.U. **VOIE PRO**
Le syndicat de la voie professionnelle

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2023

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

Catégorie \ Échelon		1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,80	120 3,40	141 4,00	144 4,08	150 4,25	156 4,42	165 4,68	177 5,02	186 5,27	198 5,61	210 5,95
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	189 5,36	198 5,61	213 6,04	228 6,46	243 6,89	255 7,23	261 7,40				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	222 6,29	234 6,63	246 6,97	264 7,48		282 7,99	294 8,33	309 8,76			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire : 1^{er} échelon classe normale** AED : 24 € AESH : 24 € Sans traitement : 27 €
 Non-titulaire : 93 € Non-titulaire Réunion : 111 € Non-titulaire Nlle Calédonie : 13310 CFP Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraité-es* - PLP et CPE

- Métropole-Guadeloupe-Guyane-Martinique-Mayotte PLP ex-NT : 45 € CN : 96 € HC : 108 € CEx : 114 €

* Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

Titulaire Avec le crédit d'impôt de 66 %, une cotisation annuelle de 150 euros revient au final à 51 euros, soit 4,25 euros par mois.

150 € = 51 €

Stagiaires Non titulaires Avec le crédit d'impôt de 66 %, une cotisation annuelle de 99 euros revient au final à 33 euros, soit 2,75 euros par mois.

99 € = 33 €

AED AESH Avec le crédit d'impôt de 66 %, une cotisation annuelle de 24 euros revient au final à 16 euros, soit 1,33 euros par mois.

24 € = 16 €

Tableaux des prélèvements automatiques pour l'année 2022-2023

Date Butoir/échéance	3 novembre 2022	3 décembre 2022	3 janvier 2023	3 février 2023	3 mars 2023	3 avril 2023	3 mai 2023	3 juin 2023	3 juillet 2023
3 prélèvements									
25/10/2022	X		X		X				
25/11/2022		X		X		X			
25/12/2022			X		X		X		
25/01/2023				X		X		X	
25/02/2023					X		X	X	
25/03/2023						X	X	X	
25/04/2023							X	X	X

Date Butoir/échéance	3 novembre 2022	3 décembre 2022	3 janvier 2023	3 février 2023	3 mars 2023	3 avril 2023	3 mai 2023	3 juin 2023	3 juillet 2023
6 prélèvements									
25/10/2022	X	X	X	X	X	X			
25/11/2022		X	X	X	X	X	X		
25/12/2022			X	X	X	X	X	X	
25/01/2023				X	X	X	X	X	X

Le SNUEP-FSU dans l'Académie : Des militant.e.s et collègues à votre écoute !

Secrétariat Académique : Christophe Tristan, Laetitia Pommeyrol, Sandra Lescure, Marie-Thérèse Bodo, Céline Droal, Béatrice Gauthier, Karine Goncalves, Martial Roux, Olivier Maratrat,

Co-secrétaires Académiques : Marie-Thérèse Bodo, Christophe Tristan.

Trésorier.e Académique : Olivier Maratrat, Karine Goncalves.

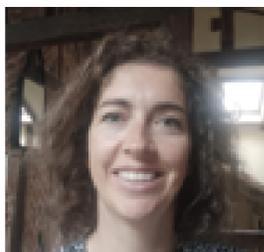
Défense et Conseils des personnels : Mutation, Carrière, Traitement... : secrétariat académique

Conditions de travail, Sécurité (CHSCTD-CHSCTA) : Christophe Audebaud, Sandra Lescure, Olivier Maratrat, Martial Roux.

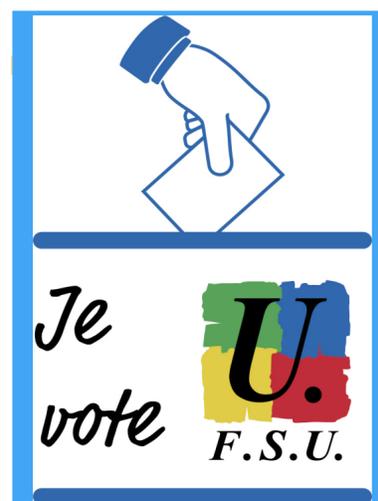
Retraité.e.s : Béatrice Gauthier.

Publications : Site internet, Twitter : Céline Droal, Olivier Maratrat, Laetitia Pommeyrol.

Laetitia Pommeyrol
Professeure
d'Economie-Gestion



Christophe Tristan
Professeur de Boucherie



Olivier Maratrat
Professeur de Maintenance



Sandra Lescure
Professeure
de Lettres-Histoire



DÉFENDEZ VOS DROITS
REJOIGNEZ LE SNUEP-FSU
Pour un syndicalisme de toutes et tous

Martial Roux
Professeur
de Construction Carrosserie



Marie Thérèse Bodo
Professeure
de Mathématiques



Karine Goncalves
Professeure d'Economie-
Gestion



Béatrice Gauthier



Céline Droal
Professeure
de Lettres-Anglais



Section Académique : SNUEP-FSU Limoges
24 bis Rue de Nexon
87000 Limoges
06.24.43.49.38 / 06.07.84.61.86
<https://limoges.snuep.fr>

Twitter @SnuepLimousin



SCAN ME